



RAPPORT ANNUEL 2016
sur le Prix et la Qualité du Service Public
de l'Eau Potable du SEBVF



Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 1.2 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2016

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 83 Communes adhérentes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés de leur Commune.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
- II - Indicateurs techniques
- III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
- IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} Octobre.

I – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hémilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 51 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 83 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, et de la fusion en 2016 des Communes de COLLIGNY et MAIZERY.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 208 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
 - o 1 Président et les 8 Vice-Président(e)s.

Aucun projet d'extension du périmètre géographique n'est envisagé à l'heure actuelle. Le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, n'a en effet fait aucune proposition au niveau de l'eau potable lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 12.10.2015. Il est juste rappelé l'échéance du 01.01.2020 pour la prise de compétence eau et assainissement par les EPCI à fiscalité propre en sachant que les Communautés de Communes ont la faculté, et par anticipation, de l'exercer à compter du 01.01.2018.

Metz Métropole devrait au 01.01.2018 se transformer en Communauté Urbaine et par conséquent entraîner une modification automatique des statuts du SEBVF (Syndicat Mixte fermé). Pour les autres EPCI à fiscalité propre, la prise de compétence devrait s'effectuer à l'échéance du 01.01.2020.

En 2016, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **44 560** habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2013) en régie directe soit à **19 473** abonnés, sur le territoire des **83** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnés	18 119	18 444	18 878	18 888	19 042	19 225	19 322	19 473

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2016, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **5** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **14** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**4** de 6 à 10 000 m³/an ; **8** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **1** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **0** de 30 000 à 40 000 m³/an ; **0** de 40 000 à 50 000 m³/an ; **0** de 50 000 à 60 000 m³/an **1** de 60 000 à 70 000 m³/an). Ces 19 gros consommateurs représentent un volume de **261 662 m³ soit 12,2 %** du volume total facturé en 2016 (10,5 % en 2015).

A la fin 2016 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 687 km de réseau (> DN 50),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 355 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m³ pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité s'engage à mettre en place des indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>			
Situation des principaux points de production d'eau		X	
Volumes Vendus		X	
Rendement du réseau de distribution	X	X	
Fuites et interventions		X	
Travaux de raccordements réalisés		X	
Indice linéaire des volumes non comptés	X	X	
Indice linéaire des pertes du réseau	X	X	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X	
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIALES</u>			
Prix de l'eau		X	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X	
Taux d'impayé	X	X	
<u>QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER</u>			
Taux de réclamations	X	X	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X	

II - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 unités de distribution, constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien).

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 207 447 m³ en 2016**.

Tableau : Caractéristiques des différents forages

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2016 (m3/an)	9 551	460 653	237 293	539 644	441 644	542 000	770 826	205 836
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	39,2	28,1	38,8	37,3	37	38,5	35,7	22,4
Chlorures* (mg/L)	230	330	42	44	24	8,3	2,6	200
Sodium* (mg/L)	164	199	47,7	48,2	34,7	13,2	9	127
Sulfates* (mg/L)	327	120	172	163	140	113	93	94,4
Conductivité* (µS)	1500	1 500	890	920	850	760	700	1100

*Limite de qualité Maximum : Chlorure : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfate : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

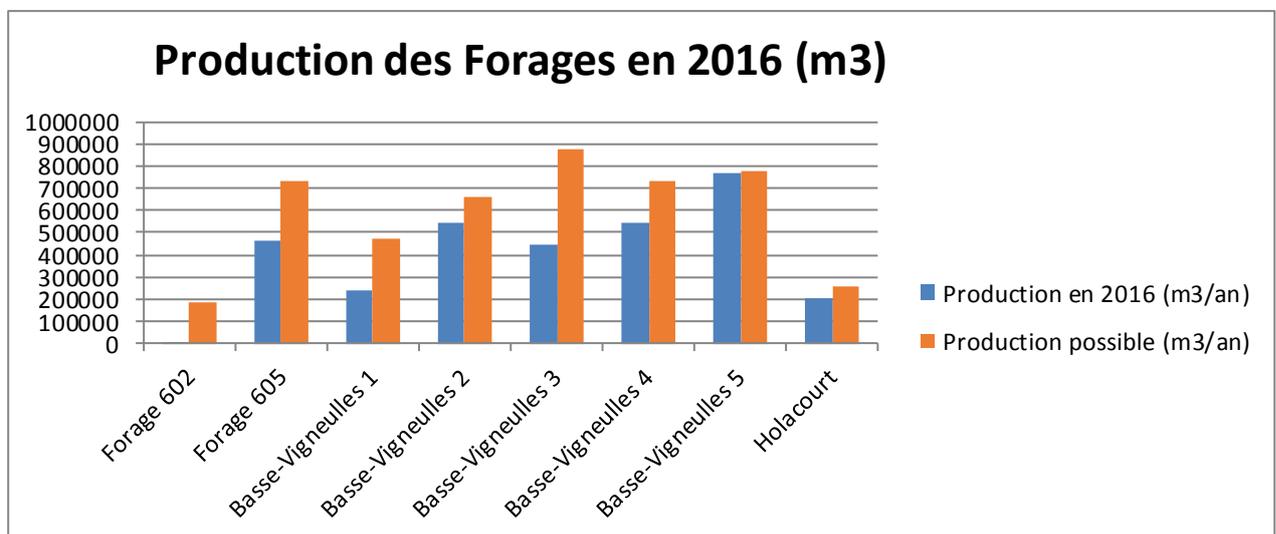
Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorure et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique, l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de Redlach. À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectuée par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur de 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qui est qualifiée d'eau "dure".

L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 par la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui ne traite que les Forages F1 à F5.

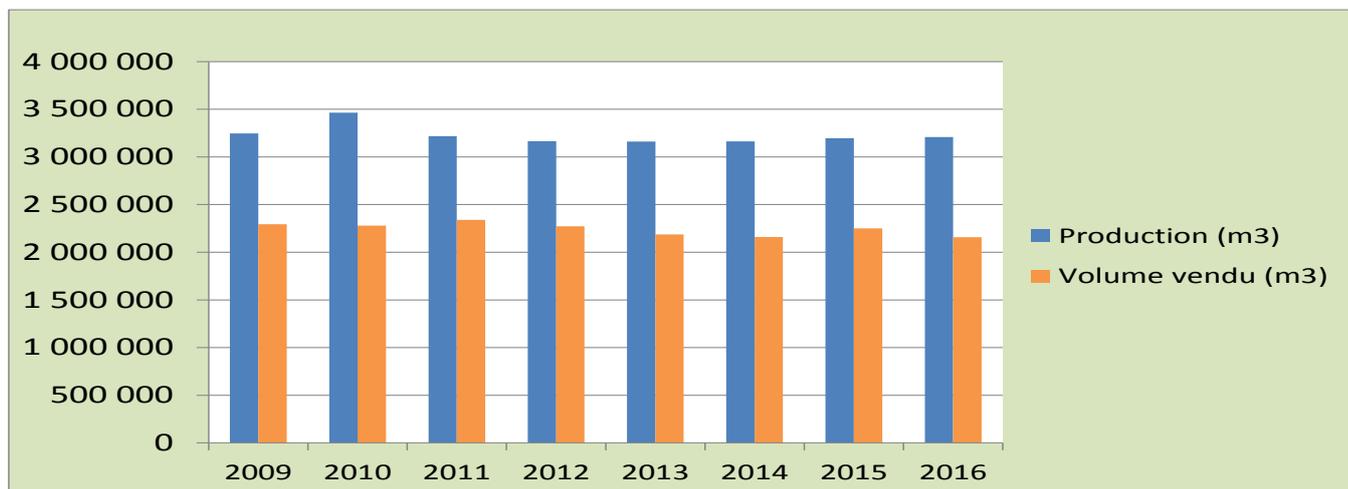


b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 147 587 m³ en 2016**.

En annexe vous trouverez le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2016.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production (m ³)	3 246 402	3 464 107	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447
Volume vendu (m ³)	2 293 064	2 279 603	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587
Rendement Brut	70,63	65,81	72,61	71,78	69,15	68,26	69,04	67,28



En 2013, la tendance nationale de baisse de consommation s'était déjà confirmée au SEBVF avec 85 845 m³ consommés de moins qu'en 2012. En 2016, nous sommes sur des valeurs identiques à 2014.

c) **Performance du réseau :**

- **Rendement brut : 67,28 %**

Le volume comptabilisé du décret fuites (annulation directement à la facture) est de **10 302 m³** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 147 587 m³**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 147 587 + 10 302)/3 207 587 X 100)). **On obtient un rendement brut de 67,28 %** ce qui représente un coefficient de perte de **32,72 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Les volumes vendus diminuant, le rendement brut est en baisse en raison de la présence de fuites, corrélées à la pression qui demeure stable sur l'ensemble du réseau et de facto entraîne la dégradation dudit rendement.

- **Rendement net : 68,41 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages.

- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 4,19 m³/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 4,04 m³/j/km

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 8,75 m³/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,75 %

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2016, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

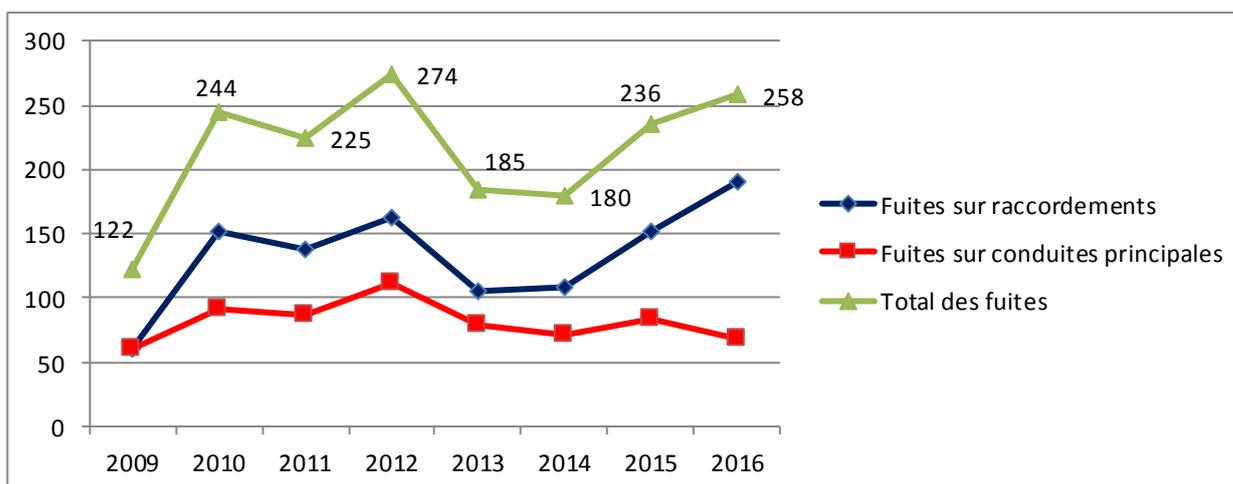
	2013		2014		2015		2016	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m³)	3 161 372	8 661	3 162 911	8 666	3 194 587	8 753	3 207 447	8 788
Facturation abonnés avec décret fuite (m³)	2 186 107	5 989	2 158 896	5 915	2 205 576	6 043	2 157 889	5 912
Rendement brut	69,15 %		68,26 %		69,04 %		67,28 %	
Rendement net	69,67 %		68,78 %		69,68 %		68,41 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m³/j/km)		3,99		4,11		4,04		4,19
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m³/j/km)		3,92		4,03		3,96		4,04
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)		9,00		8,89		9,09		8,75
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC)	66,80 %		66,77 %*		66,82 %*		66,75 %	

* le rendement net doit être supérieur à cette valeur

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fuites sur raccordements	152	138	162	106	108	152	190
Fuites sur conduites principales	92	87	112	79	72	84	68



De 2010 à 2013, nous avons observé une augmentation significative du nombre d'interventions pour fuites. En 2014, la période hivernale clémente a permis de faire baisser le nombre de fuites. L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre.

d) Personnel du Syndicat :

En 2016, une attention particulière a été donnée à la gestion des abonnés via le nouveau site internet (gestion des alertes, prise en charge de toutes demandes, ...). En 2016, le renouvellement des CACES demeure toujours une priorité et une formation travaux en hauteur ainsi qu'une sensibilisation aux risques chimiques ont été réalisées. Une formation spécifique DICT/Travaux urgents a été réalisée par les agents encadrants (3) en 2016. Côté services administratifs, des formations à des thèmes ayant subi des évolutions ont été réalisés (RIFSEEP, M49, documents administratifs).

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 5 réservoirs ont démarré en octobre 2016 pour une durée de 3 ans. Une étude sur l'accessibilité du Siège aux Personnes à Mobilité Réduite a été réalisée en 2015 et a abouti au dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée avec un démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre fin 2017. En 2017, sont prévus les travaux de réhabilitation de l'armoire électrique de la station de CRÉHANGE avec l'installation d'une chloration.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de télé-relève par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés en télérelève au 01.12.2016 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	5 939	3 662
Secteur DUF Cités	1 587	1 575
Secteur COURCELLES-CHAUSSEY	1 352	1 343
Secteur DELME	1 594	1 565
Secteur PANGE	2 357	1 226
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 010	1 120
Secteur SERVIGNY-lès-RAVILLE	1 097	963
Secteur GUESSLING-HÉMERING	1 076	250
Secteur RÉMILLY	1 321	1310
Secteur LESSE-CHENOIS	1 129	1105
TOTAL	19 462	14 119 (*)

(*) + 1 863 compteurs équipés par rapport à 2015

g) Véhicules

En 2016, nous n'avons pas remplacé de véhicule. En 2017, il est prévu de remplacer le NISSAN par un MASTER équipé « travaux » ainsi qu'un véhicule léger du type Kangoo.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO	DT-071-BG	2015	20 486 Kms
KANGOO	CH-720-VW	2012	54 597 kms
KANGOO	AV-316-WB	2010	139 627 kms
KANGOO	BR-699-MJ	2011	206 952 kms
FORD KA	CJ-618-ZG	2012	31 560 kms
BIPPER	BR-141-JF	2011	95 841 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	153 100 kms
MASTER (ASTREINTE)	AV-180-RE	2010	120 872 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	161 086 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	220 063 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	159 902 kms
CAMION – Grue Renault	821-BQZ-57	2007	123 100 kms
CAMION IVECO – Grue	507 AYT 57	2003	146 526 kms
TRACTOPELLE	/	1999	5 945 h
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	3 358 h
MINIPELLE KUBOTA	77279	2008	2 864 h
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	428 h
COMPRESSEUR	251-CAG-57	--	495 h
REMORQUE	368-BZE-57	2008	--

* kilométrages et heures au 31.12.2016

h) Protection de la ressource

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource.

Le forage d' HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, L'enquête publique a eu lieu du 1^{er} mars au 15 mars 2016. Le dossier a été présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) courant juin 2016. L'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'arrêté Préfectoral n'a toujours pas été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % pour le forage de HOLACOURT et également pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

En 2016, les prélèvements ainsi que les analyses d'eau ont été réalisés par Eurofins à MAXEVILLE (54). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2016 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau est disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en **2016** s'est élevée à **12 333,50 €HT**.

A compter de 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les analyses seront dorénavant exécutées par le laboratoire Centre d'Analyse et de Recherche (CAR) à ILLKIRCH (67)

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportés au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2016, ce sont 35 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 19 473 abonnés, soit 1,8 réclamations /1 000 abonnés.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

298 abonnés sur un total de 19 473 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 16 abonnés /1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 2h30 par coupure pour l'année 2016.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2016, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à la configuration des travaux nécessitant des autorisations spécifiques (permission de voirie, ...) ou des reports suite à la demande des clients afin de les coordonner avec d'autres travaux.

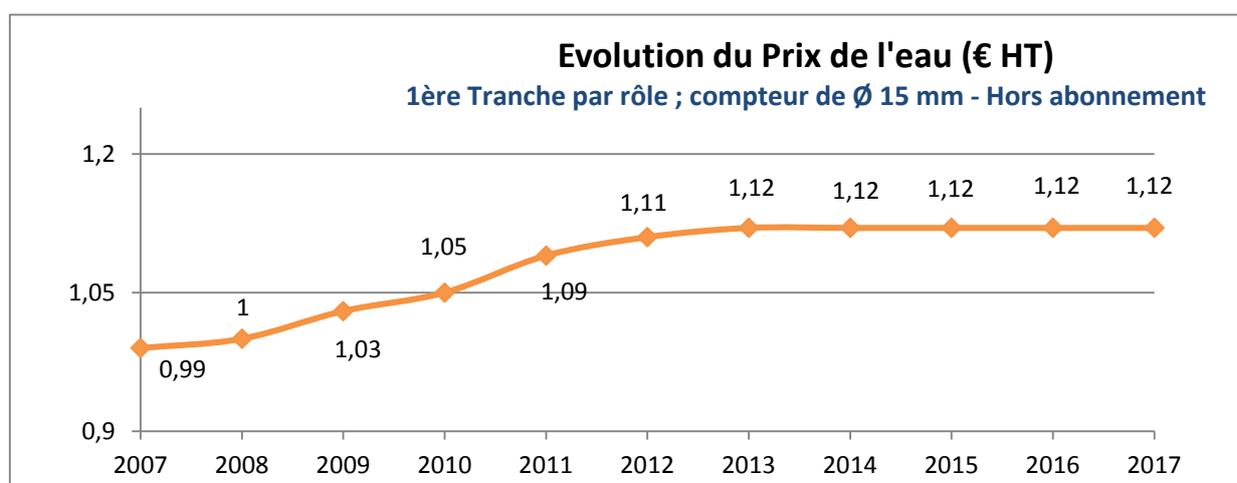
IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevance du mètre cube d'eau s'élevait en 2016 à **1,12 €** (part eau potable), inchangé depuis 2013.

En 2016 le prix du mètre cube s'élevait à 1,614 € (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) contre 1,59 € en 2015.

En annexe vous trouverez le prix de l'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2016.



Le prix du mètre cube en 2017 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,674 €

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2007, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2017 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE €HT	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<u>EAU</u>											
* de 0 à 50 m ³	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--
* de 50 à 110 m ³	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--	--	--
* de 110 à 375 m ³	0,94 €	0,95 €	0,98 €	1,00 €	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--
* de 375 à 550 m ³	0,70 €	0,71 €	0,73 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--	--	--
* au-delà de 550 m ³	0,60 €	0,61 €	0,63 €	0,64 €	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--	--	--
<u>EAU</u>											
* de 0 à 20 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	1,12 €	1,12 €	1,12 €
* de 21 à 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	1,16 €	1,18 €	1,20 €
* au-delà de 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	0,70 €	0,72 €	0,74 €
<u>SURTAXE</u>											
<u>AGENCE</u>											
	0,12 €	0,12 €	0,05 €	0,10 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €

ABONNEMENT COMPTEURS

ABONNEMENT (par mois)

BASE €HT	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
* Code 1 – Diam. 15 mm	2,00 €	2,02 €	2,08 €	2,83 €	3,33 €	4,33 €	4,33 €	4,55 €	4,55 €	4,64 €	5,14 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	2,37 €	2,39 €	2,46 €	3,21 €	3,80 €	4,40 €	5,00 €	5,00 €	5,08 €	5,18 €	5,73 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	2,96 €	2,99 €	3,08 €	4,33 €	4,50 €	5,20 €	5,90 €	5,90 €	6,00 €	6,12 €	6,77 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	3,90 €	3,94 €	4,06 €	5,06 €	6,00 €	6,90 €	7,80 €	7,80 €	7,92 €	8,08 €	8,94 €

INDUSTRIELS (par rôle)

* Code 5 – Diam. 60 mm	45,14 €	45,59 €	46,96 €	54,96 €	65,00 €	75,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	81,60 €	90,36 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	49,45 €	49,94 €	51,44 €	63,44 €	74,50 €	85,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	91,80 €	101,65 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	62,90 €	63,53 €	65,44 €	85,44 €	100,00 €	115,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	122,40 €	135,54 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	67,42 €	68,09 €	70,13 €	110,13 €	129,50 €	150,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	163,20 €	180,72 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	101,12 €	102,12 €	105,18 €	145,18 €	170,00 €	195,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	204,00 €	225,98 €

A partir du 01.01.2014, le tarif du SEBVF a été appliqué pleinement pour la première fois sur le secteur de LESSE-CHENOIS.

b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement

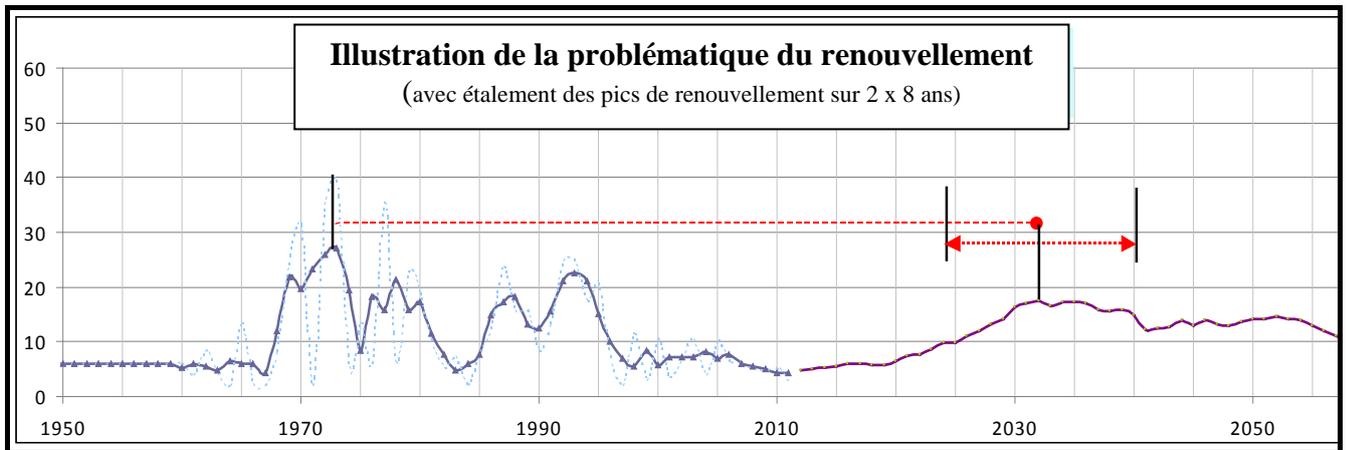
Les travaux suivants programmés en 2016 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rues concernées	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccords individuels	Entreprises ayant réalisé les travaux
LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	Rue des Jardins	Fonte DN 60 sur 90 ml	10	KREMEUR TP
RÉMILLY	Rue de Pont-à-Mousson	Fonte DN 125 sur 270 ml	24	SMTPF / SEBVF
PANGE	Rue de Neuvic	Fonte DN 150 sur 120 ml	9	SMTPF / SEBVF

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprise de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Reprise de raccordements individuels	246	161	115	110	57	107
Linéaire de conduites renouvelées (Km)	2	1,86	0,83	1,065	0,63	0,48
Linéaire total des conduites principales (Km)	670	670	670	670	670	687*
Taux de renouvellement des conduites (base 670 km)	0,3 %	0,28 %	0,12 %	0,16 %	0,09 %	0,07 %

*Mise à jour 2016 en intégrant les conduites Principale supérieures à partir de 60 mm



Le linéaire total de réseau, pour les conduites considérées principales, dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal :

- au diamètre 50 mm est estimé à environ 687 km ;
- au diamètre 80 mm est estimé à environ 634 km.

Les rendus suivants illustrent la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites PVC 140 mm et 160 mm représentent 35 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

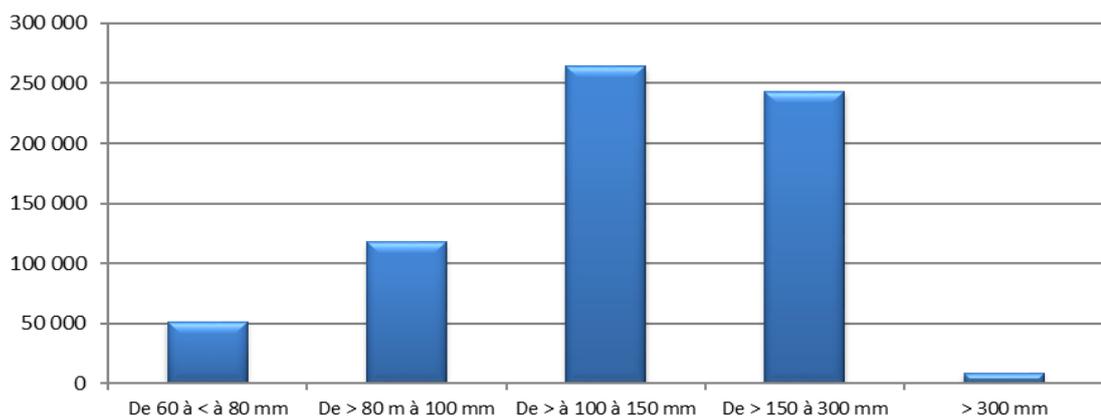


Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 50 mm	1 505	0,2
De 60 à < à 80 mm	51 436	7,5
De > 80 m à 100 mm	117 840	17,1
De > à 100 à 150 mm	264 357	38,5
De > 150 à 300 mm	243 633	35,4
> 300 mm	8 751	1,3
Total	687 522	100,0

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (+ de 65 % du linéaire).

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux

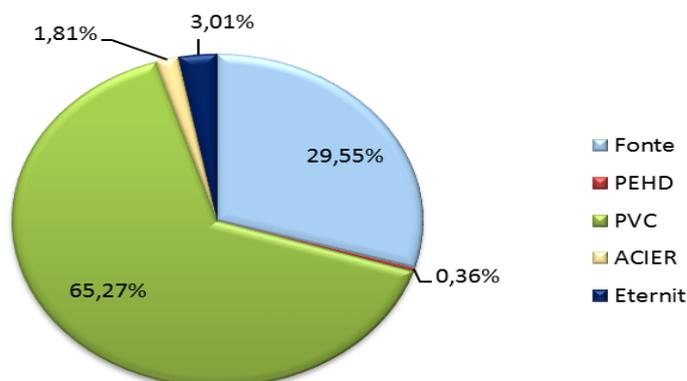
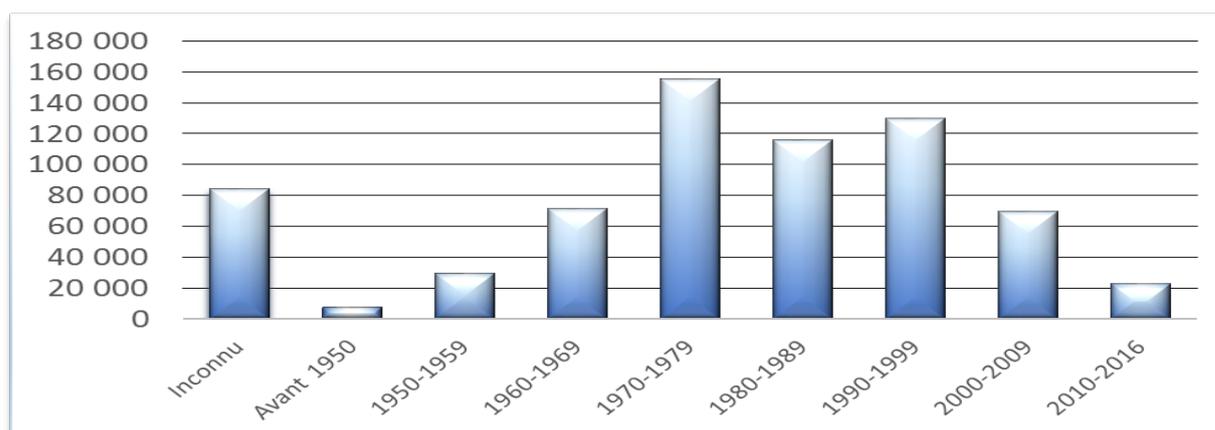


Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FORTE	203 154	29.5
PEHD	2 444	0.4
PVC	448 750	65.3
ACIER	12 453	1.8
ETERNIT	20 721	3.0
Total	687 522	100.0

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 10 % du linéaire.

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales



c) Investissements réalisés en 2016

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2016 figurent au Compte Administratif 2016.

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	6 665 881,78 €
* Recettes d'investissement	1 916 229,39 €
Total	8 582 111,17 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	5 434 725,00 €
* Dépenses d'investissement :	1 791 633,96 €
Total :	7 226 358,96 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2016	4 082 260,24 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	611 847,91 €
Pour mémoire annuités de 2015	(690 761,14 €)
• en capital :	460 209,08 €
• en intérêts :	151 638,83 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2016

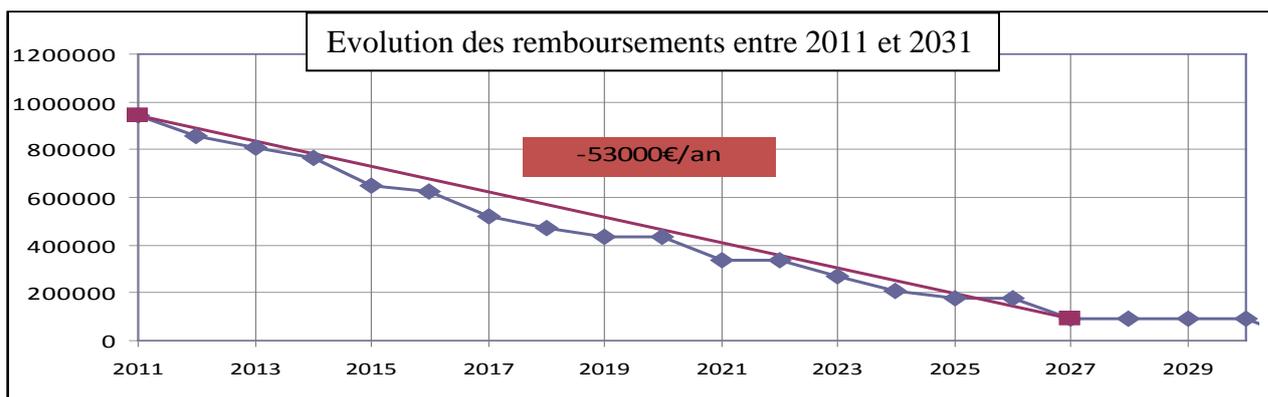
La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance l'année 2031.

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2016 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **4 082 260,24 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
 $8\,582\,111,17\text{ €} - (7\,226\,358,96\text{ €} - 460\,209,08\text{ €}) = \mathbf{1\,815\,961,29\text{ €}}$

En 2016, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,25 ans (4 082 260,24 € / 1 815 961,29 €). En 2015, elle s'élevait à 2,16 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2013, une extinction moyenne de la dette de 2,5 ans.



La réduction de l'endettement permettra :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

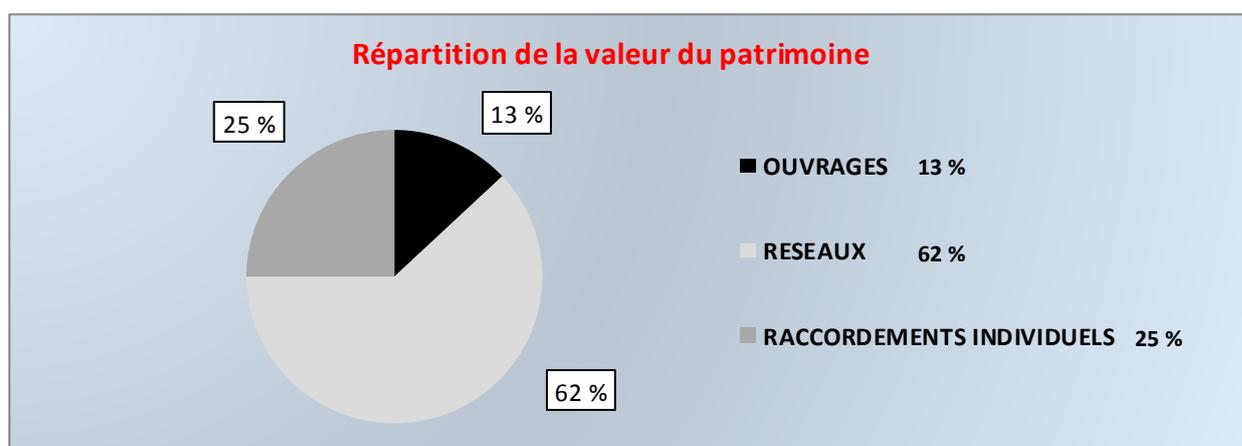
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 € HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	

* à comparer au prix du m³ en 2016 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : 1,614 €/m³



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2015 est de 138 500,38 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2015 est de 4 841 592,84 €TTC.

Calcul de l'indicateur : $138\,500,38 \text{ €TTC} / 4\,841\,592,84 \text{ €TTC} = 0,0286$ soit **2,86 %**.

Pour rappel, en 2015 pour l'exercice 2014, cet indicateur s'élevait à 2,50 % (125 078,73 €TTC / 4 997 610,45 €TTC).

Année	Chiffres (TTC)	indicateur
2011	125 866,50 € : 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € : 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € : 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € : 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € : 4 841 592,84 €	2,86 %

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2013, un indicateur de 1,9 % pour les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité (contre 0,8 % pour les opérateurs privés).

Ceci s'explique par les moyens insuffisants dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement.

Au niveau national, alors qu'au cours des dix dernières années, le taux des impayés des factures d'eau était stable à 0,7 % des facturations émises sur les services gérés par les entreprises, il a accusé ces derniers mois une hausse, d'autant plus inquiétante que l'on ne sait ni quand, ni à quel niveau elle s'arrêtera.

En 2017 les impayés sont en passe d'être multipliés par deux ou trois (1,93 %). Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, Le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2016	21
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2016 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2016)	22
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	23
- Secteur Cité Minière (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	24
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	25
- Secteur de DELME	26
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	27
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	28
- Secteur de PANGE	29
- Secteur de RÉMILLY	30
- Secteur de SERVIGNY	31
- Secteur de LESSE - CHENOIS	32
• Prix de l'eau par secteur en 2016 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	33
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	34
- Secteur de DELME	35
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	36
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	37
- Secteur de PANGE	38
- Secteur de RÉMILLY	39
- Secteur de SERVIGNY	40
- Secteur de LESSE - CHENOIS	41
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	42-45
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	46
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2016	47
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2016	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	48
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	49
- Unité de Distribution de CHENOIS	50

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.
ANNEE 2016

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	114 230	123 781	9 551	30.12.2015	31.12.2016
FORAGE 605	5 514 330	5 552 620	38 290	30.12.2015	01.02.2016
	0	422 363	422 363	01.02.2016	31.12.2016
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	2 499 773	2 527 652	27 879	30.12.2015	01.02.2016
	0	209 414	209 414	01.02.2016	31.12.2016
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	3 999 130	4 049 150	50 020	30.12.2015	01.02.2016
	0	489 624	489 624	01.02.2016	31.12.2016
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	3 203 310	3 239 530	36 220	30.12.2015	01.02.2016
	0	405 424	405 424	01.02.2016	31.12.2016
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	5 215 440	5 269 370	53 930	30.12.2015	01.02.2016
	0	488 070	488 070	01.02.2016	31.12.2016
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	181 703	952 529	770 826	30.12.2015	31.12.2016
FORAGE HOLACOURT	230 332	436 168	205 836	30.12.2015	31.12.2016
TOTAL			3 207 447 m3		

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2016)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2013 publiée au 01/01/2016	VOLUME FACTURÉ			VOLUME TOTAL facturé en 2016
			2016/1	2016/2	2016/3	
BASSE-VIGNEULLES	5 965	16 919	233 612	229 771	208 765	674 130*
INITIAL BTB	1					60 063
COURCELLES-CHAUSSY	1 351	3 706	54 346	52 375	55 431	162 152
DELME	1 584	3 407	55 143	54 862	54 836	166 724*
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 010	4 536	62 966	61 192	61 785	185 943
MC DO	1					707
CORA	3					16 643
SarL SODITHIS	2					4 089
RESTAURANT AUTOROUTE	1					11 481
PANGE	2 358	5 545	83 705	74 694	83 082	241 481
RÉMILLY	1 320	3 132	47 430	42 913	49 627	139 970
SERVIGNY	1 089	2 399	51 414	42 897	34 667	128 978
CITÉ MINIÈRE	1 578		46 178	45 397	51 383	142 958
GUESSLING-HÉMERING	1 070	2 455	33 468	29 800	32 737	96 005
LESSE - CHENOIS	1 140	2 461	36 723	36 446	43 094	116 263
TOTAL	19 473	44 560	704 985	670 347	675 407	2 147 587

Secteur de BASSE-VIGNEULLES

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
BASSE-VIGNEULLES	008	ADELANGE <i>ADELANGE FC</i>	115	215	3 684	3 738	3 740	11 162	10565
							108	2	
	029	ARRIANCE <i>ARRIANCE FC</i>	102	220	4 270	3 861	3 776	11 907	11 794
								113	31
	047	BAMBIDERSTROFF <i>BAMBIDERSTROFF FC</i>	499	1 062	13 825	12 954	11 785	38 564	36 611
								105	182
	048	BANNAY <i>BANNAY FC</i>	31	75	623	811	647	2 081	1 867
								-	
	085	BIONVILLE <i>BIONVILLE FC</i>	169	385	5 038	5 572	4 350	14 960	13 418
								57	48
	105	BOUSTROFF <i>BOUSTROFF FC</i>	64	156	3 042	2 805	2 951	8 798	7 841
								-	
	115	BRULANGE <i>BRULANGE FC</i>	48	108	1 898	1 639	1 959	5 496	4 650
								1	
	159	CREHANGE <i>CREHANGE VILLAGE FC</i>	767	4 079	31 509	30 017	28 643	90 169	80 875
								305	88
	190	ELVANGE <i>ELVANGE FC</i>	183	372	7 305	7 425	6 662	21 392	19 737
								230	3
	209	FAULQUEMONT <i>FAULQUEMONT VILLAGE FC</i>	1 743	5 526	82 023	80 997	70 960	233 980	226 621
								547	638
217	FLETRANGE <i>FLETANGE FC</i>	430	952	15 496	13 680	13 226	42 402	36 235	
							84	60	
230	FOULIGNY <i>FOULIGNY FC</i>	105	204	5 254	4 456	3 881	13 591	13 685	
							17	375	
276	GUINGLANGE <i>GUINGLANGE FC</i>	149	332	5 485	5 477	4 885	15 847	16 391	
							22	59	
284	HALLERING <i>HALLERING FC</i>	63	110	1 563	1 976	1 459	4 998	3 738	
							1	16	
297	HARPRICH <i>HARPRICH FC</i>	107	192	3 166	3 223	2 995	9 384	9 454	
							9		
313	HEMILLY <i>HEMILLY FC</i>	71	146	3 987	3 474	2 438	9 899	8 443	
							17		
319	HERNY <i>HERNY FC</i>	231	482	7 733	7 592	6 436	21 761	20 313	
							82	4	
BASSE-VIGNEULLES	430	MAINVILLERS <i>MAINVILLERS FC</i>	149	308	4 455	4 489	4 183	13 127	11 567
							40	90	
	442	MANY <i>MANY FC</i>	125	300	3 495	3 590	3 506	10 591	9 571
								100	65
	444	MARANGE-ZONDRANGE <i>MARANGE-ZONDRANGE FC</i>	158	323	7 476	10 730	10 227	28 433	23 574
								31	56
	670	THICOURT <i>THICOURT FC</i>	70	147	3 922	3 904	3 267	11 093	10 683
								-	
	673	THONVILLE <i>THONVILLE FC</i>	25	48	748	799	672	2 219	2 378
								10	19
679	TRITTELING-REDLACH <i>TRITTELING-REDLACH FC</i>	231	542	7 621	7 193	7 195	22 009	20 845	
							38	7	
714	HAUTE-VIGNEULLES <i>HAUTE-VIGNEULLES FC</i>	212	436	6 665	5 668	5 707	18 040	16 894	
							54	86	
717	VILLER <i>VILLER FC</i>	118	199	3 329	3 701	3 215	10 245	10 253	
							11		
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES	5 965	16 919	233 612	229 771	208 765	674 130	631 847

ANNÉE 2016

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur DUF CITÉ

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
DUF CITES	159	CREHANGE	917		28 227	28 164	32 515	88 906	79 255
	209	FAULQUEMONT	661		17 951	17 233	18 868	54 052	49 794
		TOTAL DUF CITE	1 578	0	46 178	45 397	51 383	142 958	129 049

ANNÉE 2016

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
COURCELLES CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 178	3 310	47 524	45 285	49 757	142 566	139 070
	200	LES ETANGS	173	396	6 822	7 090	5 674	19 586	20 155
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 351	3 706	54 346	52 375	55 431	162 152	159 225

ANNÉE 2016
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)
Secteur DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	74	134	2 318	2 107	2 338	6 763	6 585
		ALAINCOURT-LA-COTE FC						20	51
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	153	254	3 643	3 904	3 869	11 416	12 088
		AULNOIS-SUR-SEILLE FC						235	160
	171	DELME	463	1 102	14 172	16 140	16 122	46 434	51 071
		DELME FC						484	214
	182	DONJEUX	44	91	1 240	967	1 350	3 557	3 224
		DONJEUX FC						45	-
	231	FOVILLE	41	105	1 606	1 500	1 860	4 966	4 100
		FOVILLE FC						53	51
	349	JALLAUCOURT	76	161	3 102	3 066	2 617	8 785	8 600
		JALLAUCOURT FC						83	101
	354	JUVILLE	59	121	2 629	3 356	2 575	8 560	8 567
		JUVILLE FC						121	34
	381	LANEUVEVILLE	113	279	4 599	3 791	4 171	12 561	12 082
		LANEUVEVILLE FC						348	30
	391	LEMONCOURT	37	78	2 027	2 206	1 786	6 019	6 360
		LEMONCOURT FC						-	-
	406	LIOCOURT	69	147	3 730	2 002	2 672	8 404	7 895
		LIOCOURT FC						5	3
	436	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	68	144	3 122	3 351	2 412	8 885	8 581
		MALAUCCOURT-SUR-SEILLE FC						24	12
	440	MANHOUE	73	146	1 854	2 038	2 294	6 186	5 839
		MANHOUE FC						85	7
	472	MONCHEUX	65	149	2 848	2 594	2 679	8 121	7 709
		MONCHEUX FC						18	84
	525	ORIOCOURT	27	60	1 081	1 000	1 092	3 173	2 876
		ORIOCOURT FC						167	19
559	PUZIEUX	92	186	3 532	3 103	3 215	9 850	10 767	
	PUZIEUX FC						96	35	
727	VIVIERS	61	125	1 637	1 614	1 784	5 035	5 561	
	VIVIERS FC						39	38	
737	VULMONT	27	39	1 011	1 040	795	2 846	2 876	
	VULMONT FC						-	9	
755	XOCOURT	42	86	992	1 083	1 205	3 280	3 588	
	XOCOURT FC						60	30	
		TOTAL DELME	1 584	3 407	55 143	54 862	54 836	166 724	169 247

ANNÉE 2016

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	447	935	11 501	10 948	11 930	34 379	34 026
	549	PONTPIERRE	299	766	10 928	9 742	10 545	31 215	29 387
	389	LELLING	202	506	6 521	5 337	6 145	18 003	17 453
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	122	248	4 518	3 773	4 117	12 408	11 952
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 070	2 455	33 468	29 800	32 737	96 005	92 818

ANNÉE 2016

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 701	3 842	54 350	53 976	52 043	160 369	156 937
	762	ZIMMING	309	694	8 616	7 216	9 742	25 574	22 493
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 010	4 536	62 966	61 192	61 785	185 943	179 430

ANNÉE 2016

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE

(en m3)

Secteur PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	122	266	3 866	3 359	4 018	11 243	11 078
	148	COLLIGNY	159	387	6 579	5 501	6 111	18 191	17 934
	156	COURCELLES-SUR-NIED	511	1 197	15 025	15 260	15 863	46 148	45 789
	385	LAQUENEXY	442	1 091	17 884	13 247	17 728	48 859	52 785
	431	MAIZEROY	162	375	7 598	5 920	6 218	19 736	20 177
	432	MAIZERY	65	202	2 608	2 407	2 120	7 135	7 968
	533	PANGE	417	943	14 094	13 726	14 431	42 251	42 047
	654	SILLY-SUR-NIED	317	718	9 676	9 667	10 199	29 542	29 155
	656	SORBÉY	163	366	6 375	5 607	6 394	18 376	17 775
		TOTAL PANGE	2 358	5 545	83 705	74 694	83 082	241 481	244 708

ANNÉE 2016

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	129	274	3 775	3 403	4 011	11 189	11 458
	057	BECHY	263	596	8 253	6 674	8 004	22 931	22 447
	572	REMILLY	928	2 262	35 402	32 836	37 612	105 850	99 645
		TOTAL REMILLY	1 320	3 132	47 430	42 913	49 627	139 970	133 550

ANNÉE 2016

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur SERVIGNY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	213	534	9 267	7 663	6 163	23 093	22 934
	127	CHANVILLE	59	128	3 093	2 272	1 557	6 922	6 175
	392	LEMUD	201	318	7 008	5 997	5 551	18 556	18 005
	563	RAVILLE	112	273	3 856	3 736	3 176	10 768	10 498
	627	SANRY-SUR-NIED	133	311	4 312	3 895	3 313	11 520	11 038
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	198	437	15 514	10 160	8 856	34 530	26 424
	695	VAUDONCOURT	64	145	3 300	3 440	2 409	9 149	8 994
	718	VILLERS-STONCOURT	109	253	5 064	5 734	3 642	14 440	12 938
			TOTAL SERVIGNY	1 089	2 399	51 414	42 897	34 667	128 978

ANNÉE 2016
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre	Nbre	2016				2015
			Abonnés	Habitants	2016/1	2016/2	2016/3	TOTAL	TOTAL
LESSE - CHENOIS	007	ADAINCOURT	53	118	1 698	1 600	2 151	5 449	5 167
	027	ARRAINCOURT	64	131	2 066	2 262	2 763	7 091	6 111
	054	BAUDRECOURT	102	188	3 306	3 123	4 003	10 432	10 643
	138	CHENOIS	37	68	1 016	865	1 076	2 957	2 842
	236	FREMERY	44	66	2 158	2 858	2 540	7 556	8 554
	293	HAN-SUR-NIED	105	259	3 211	2 832	3 496	9 539	9 465
	328	HOLACOURT	43	74	1 143	1 150	1 312	3 605	3 387
	395	LESSE	95	201	3 129	3 297	3 242	9 668	9 674
	424	LUCY	115	211	3 761	4 080	4 469	12 310	12 126
	609	SAINT EPVRE	55	167	2 289	2 713	3 224	8 226	7 755
	698	VATIMONT	150	321	4 313	4 167	5 429	13 909	14 000
	726	VITTONCOURT	165	392	5 247	4 444	5 992	15 683	15 633
	728	VOIMHAUT	112	265	3 386	3 055	3 397	9 838	10 560
			TOTAL LESSE-CHENOIS	1 140	2 461	36 723	36 446	43 094	116 263

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
8	ADELANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
29	ARRIANCE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
47	BAMBIDERSTROFF	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
48	BANNAY	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
85	BIONVILLE	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
105	BOUSTROFF	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
115	BRULANGE	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
159	CREHANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
190	ELVANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
209	FAULQUEMONT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
217	FLETRANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
230	FOULIGNY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
276	GUINGLANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
284	HALLERING	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
297	HARPRICH	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
313	HEMILLY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
319	HERNY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
430	MAINVILLERS	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
442	MANY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
444	MARANGE-ZONDRANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
670	THICOURT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
673	THONVILLE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
679	TRITTELING	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
717	VILLER	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
155	COURCELLES-CHAUSSY *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,27 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
200	LES ETANGS *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,35 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,22 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION

PRIX DE L'EAU 2016

SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
171	DELME	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
182	DONJEUX	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
231	FOVILLE	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
349	JALLAUCOURT	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
354	JUVILLE	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
381	LANEUEVILLE-EN-SAULNOIS	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
391	LEMONCOURT	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
406	LIOCOURT	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
440	MANHOUÉ	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
472	MONCHEUX	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
525	ORIOCOURT	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
559	PUZIEUX	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
727	VIVIERS	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
727	VULMONT	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
755	XOCOURT	1,12 €	0,35 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
275	GUESSLING-HEMERING	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	2,35 €	0,00 €	0,26 €	0,09 €	4,48 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
389	LELLING	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	2,35 €	0,00 €	0,26 €	0,09 €	4,48 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
549	PONTPIERRE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €
762	ZIMMING	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,32 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,35 €	4,64 €	2,50 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
37	AUBE *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,07 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
432	COLLIGNY-MAIZERY *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,37 €	4,64 €	0,00 €	8,00 €
148	COLLIGNY-MAIZERY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,40 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,43 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
156	COURCELLES-SUR-NIED *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,07 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
385	LAQUENEXY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,24 €	0,00 €	0,15 €	0,09 €	3,26 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
431	MAIZERROY *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	2,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	4,07 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
533	PANGE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,40 €	0,00 €	0,16 €	0,09 €	3,43 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
654	SILLY-SUR-NIED *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	2,97 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
656	SORBHEY *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	2,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,97 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
20	ANCERVILLE	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,45 €	0,00 €	0,17 €	0,09 €	3,49 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
57	BECHY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,60 €	0,00 €	0,00 €	0,18 €	0,09 €	3,65 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
572	REMILLY	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,45 €	0,00 €	0,17 €	0,09 €	3,49 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR de SERVIGNY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
55	BAZONCOURT *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	2,92 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
127	CHANVILLE *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	2,87 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
392	LEMUD	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	1,45 €	0,00 €	0,17 €	0,09 €	3,49 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
563	RAVILLE *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	2,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	4,37 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
627	SANRY-SUR-NIED *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	1,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	3,07 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	2,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	4,37 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
718	VILLERS-STONCOURT *	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	2,37 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION

PRIX DE L'EAU 2016
SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE				EAUX USEES (Redevances Assainissement)				T.V.A 5,5%	TTC	ABONNEMENTS PAR MOIS		
		PRIX BASE	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			T.V.A. 10 %			ABONNEMENT COMPTEUR	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT PART FIXE
			POLLUTION	MODERNISATION	PRELEVEMENT AGENCE	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	SERVICE DISTRIBUTEUR						
7	ADAINCOURT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
27	ARRAINCOURT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
54	BAUDRECOURT	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
138	CHENOIS	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
236	FREMERY	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
293	HAN-SUR-NIED	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
328	HOLACOURT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
395	LESSE	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
424	LUCY	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
609	SAINT-EPVRE	1,12 €	0,35 €	0,000 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,09 €	1,64 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
698	VATIMONT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
726	VITTONCOURT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €
728	VOIMHAUT	1,12 €	0,35 €	0,233 €	0,08 €	0,00 €	0,88 €	0,00 €	0,11 €	0,09 €	2,86 €	4,64 €	0,00 €	0,00 €

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOURIR À UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été recensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...). Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

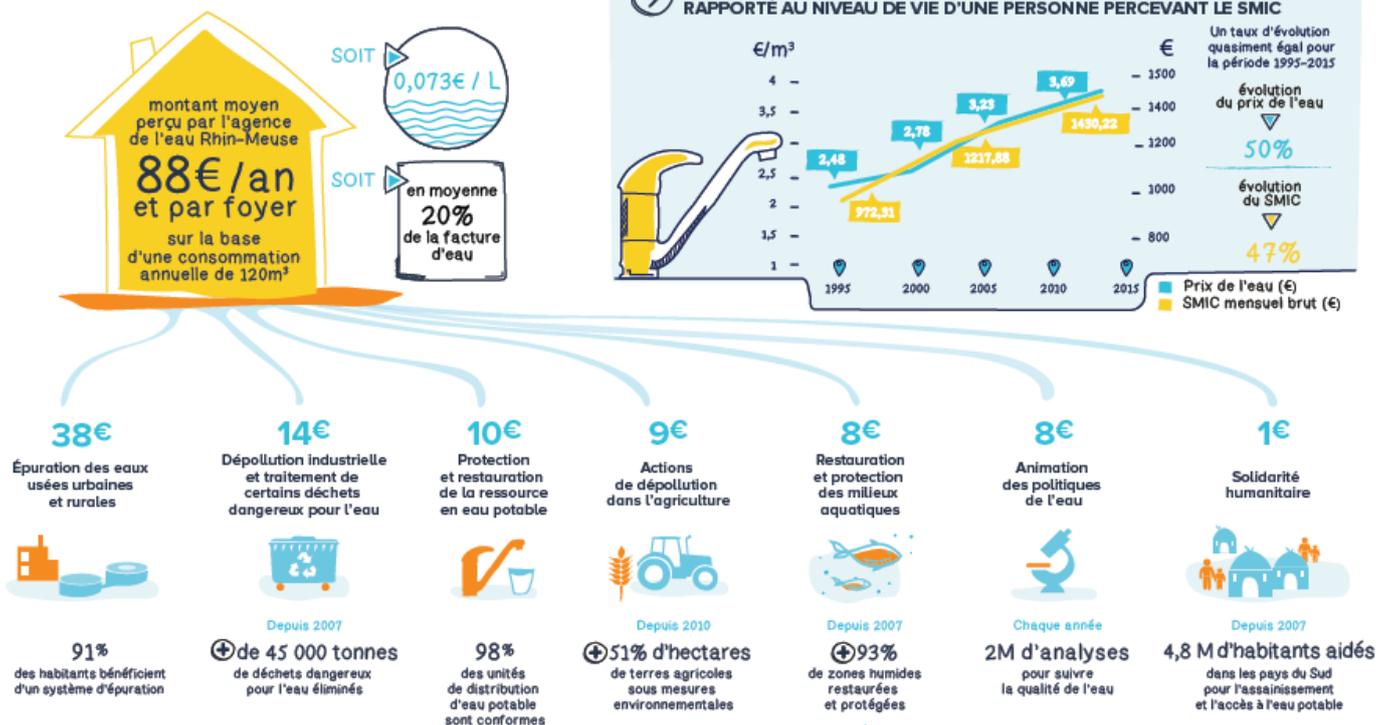
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?



DATAGENCY | li | d



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.

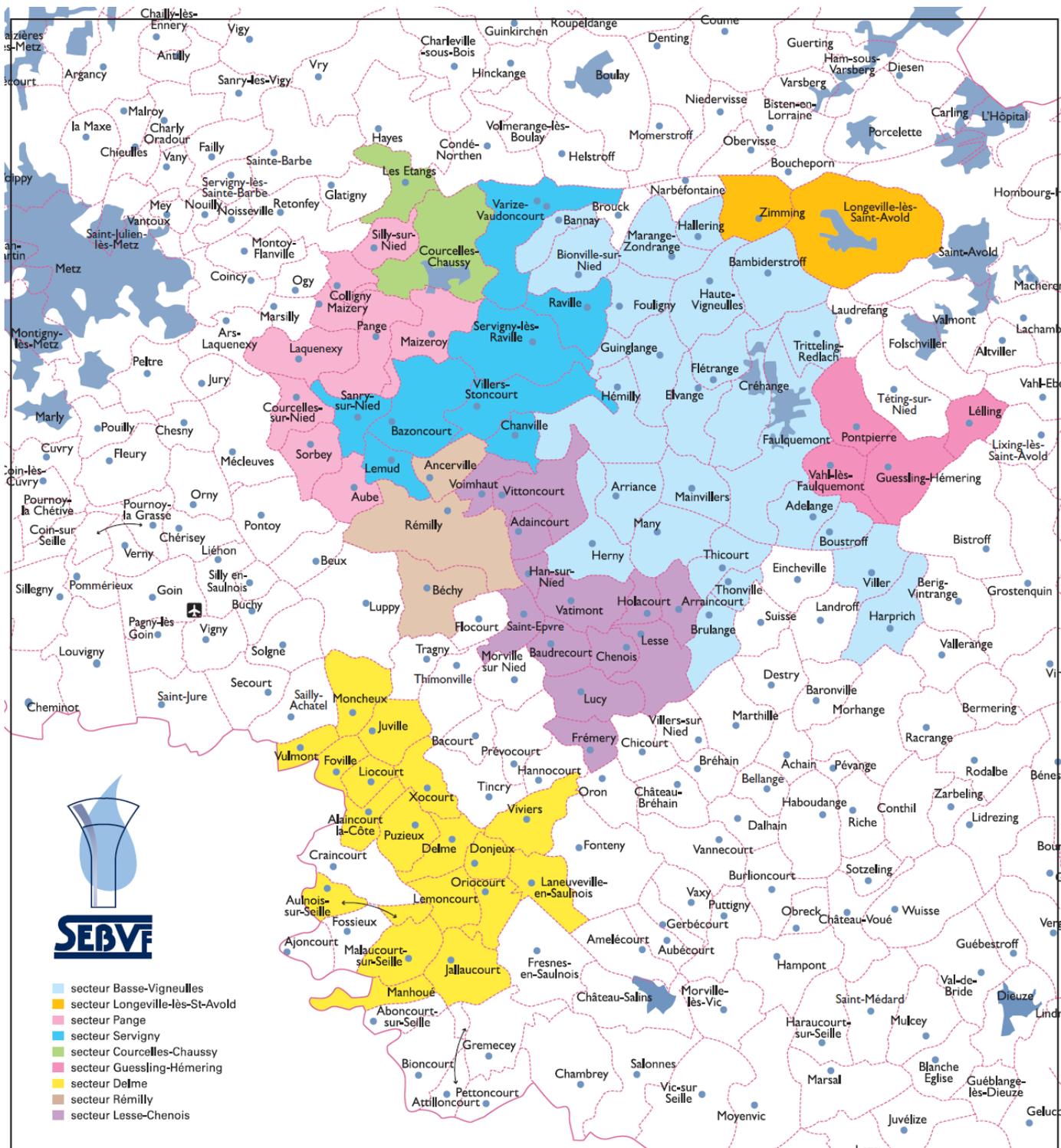


Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.


**LES
AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CARTE des Communes du SEBVF par secteurs





**AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST
DELEGATION TERRITORIALE DE MOSELLE
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales**

27, place Saint-Thiébault
57045 METZ CEDEX
Standard Régional ARS
Tél : 03 83 39 30 30 - Fax : 03 87 37 56 56
Courriel: ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr



PREFECTURE DE MOSELLE

**RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA
QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
ANNEE : 2016**

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT :

L'eau distribuée en 2016 par l'unité de distribution du "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2016 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2016 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

JUIN 2017

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINIS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : Les captages sont protégés.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire														
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	69	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.														
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire														
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.														
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.														
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	24,06 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>				TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F												
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure												
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légerement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légerement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>				Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4												
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive												

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

JUIN 2017

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 3

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : Les captages sont protégés.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	21	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	20,73 °F						
		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
		Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2						
		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
		Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité.
--	---

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

JUIN 2017

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferrisation.

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	1	16	L'eau distribuée a été ponctuellement non conforme aux limites de qualité mais sans présenter de risque pour la santé des consommateurs.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,13 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>					TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F													
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure													
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légerement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légerement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été entartrante. Une telle eau peut être à l'origine de dépôts de tartre dans les canalisations et appareils électroménagers.</p>					Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4													
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive													

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité..
--	--

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX